

COLLECTE PNEUS

Catégories de pneus acceptés

- ✓ Des pneus VL de particuliers uniquement, déjantés, provenant de véhicules de tourisme, camionnettes ou 4x4.
- ✓ Des pneus de véhicules 2 roues de particuliers, déjantés, provenant de motos ou scooters, (hors cycles).



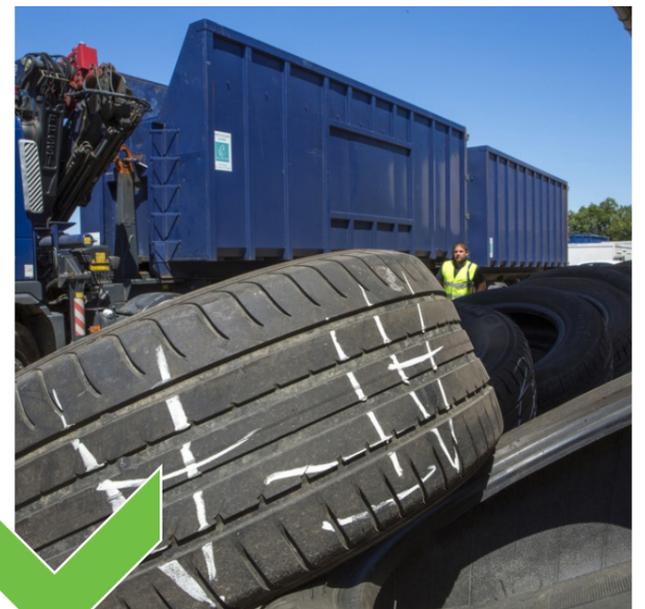
DÉJANTÉS

Les jantes des pneus doivent être retirées avant l'apport en déchetterie et déposées en casse.



PROPRES

Non cisailés et non souillés (huile, peinture, eau...). Les pneus ne doivent pas contenir de corps étrangers (gravats, métaux, terre...).



4 PNEUS PAR AN

Collecte réservée uniquement aux particuliers du territoire de Mayenne Communauté (maximum 4 pneus par an par foyer) / interdit aux professionnels (toutes activités).



Catégories de pneus interdits

- ✗ Des pneus de véhicules légers provenant de professionnels (toutes activités)
- ✗ Des pneus de poids lourds, engins de génie civil ou agricole
- ✗ Des pneus non déjantés
- ✗ Des pneus issus de l'ensilage, issus de dépôts sauvages...
- ✗ Des pneus VL et motos, souillés, cisailés.....



INTERDIT AUX PROFESSIONNELS



MAYENNE
communauté

Le service déchets de Mayenne Communauté reste à votre disposition
02.43.30.21.34 - dechets@mayennecommunaute.fr

